

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUIN 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA À DISPUSIZIONE DI UN FUNZIUNARIU DI U
SERVIZIU D'INCENDIU È DI SUCCORSU DI U CISMONTE
PRESSU À A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DU
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-
CORSE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un fonctionnaire de catégorie A titulaire du grade de Contrôleur Général de Sapeur-pompier professionnel du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, auprès de la Collectivité de Corse.

Il assurera des fonctions de chargé de mission « sécurité et protection civiles et gestion des risques majeurs » rattaché à la Direction Générale des Services.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions.

La durée de cette mise à disposition est fixée à trois ans, avec effet du 1^{er} juillet 2023, étant entendu qu'elle peut s'interrompre à tout moment à l'initiative de l'une des trois parties prenantes à la convention.

Cette mise à disposition s'exercera à titre onéreux, impliquant le remboursement de la rémunération de l'agent ainsi que des cotisations et contributions y afférentes, par la Collectivité de Corse au Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse sur production de titres de recettes émis trimestriellement.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition, et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.